

Collection  
**EXPERIMENTER  
POUR AGIR**



Parcs  
naturels  
régionaux  
de France

# L'évaluation,

un enjeu pour les  
territoires de projet

Cet ouvrage de sensibilisation s'adresse aux responsables et animateurs d'une démarche de charte de territoire : charte de Parc naturel régional ou charte de Pays.

Il présente une démarche d'évaluation de projet de territoire, proposée par la Commission « Aménagement du territoire » de la Fédération des Parcs en concertation avec les services du Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Cette publication conjointe de la Fédération des Parcs naturels régionaux et de l'Atelier Technique des Espaces Naturels, a bénéficié de l'appui méthodologique et technique de la société EDATER.

Sa réalisation s'appuie sur les travaux engagés par les Parcs naturels régionaux, que ce soit à l'occasion des révisions de leurs chartes ou de la mise en place progressive d'outils informatisés de suivi de leurs territoires.

Sa mise en forme a été rendue possible grâce à la collaboration du Groupe technique « Évaluation » de la Fédération, animé par Edouard Mari, et aux contributions de directeurs et de techniciens des Parcs.

Qu'ils en soient ici remerciés.



# Avant-propos

*L'évaluation fait peur. Démarche imposée « d'en haut », l'évaluation est perçue comme un instrument de contrôle technocratique, qui se traduit par une charge supplémentaire de travail pour ceux qui y sont soumis, au détriment des actions de terrain.*

*En France, cette perception est en train d'évoluer et l'évaluation s'affirme progressivement comme un outil performant de pilotage des politiques publiques et un moment de débat démocratique sur leurs orientations.*

*Parce qu'ils animent des projets territoriaux complexes, des Parcs naturels régionaux ont mené des expériences qui relèvent de l'évaluation : observatoires thématiques, diagnostics territoriaux, bilans d'actions....*

*La révision récente de 26 chartes de Parcs a déclenché une prise de conscience générale : l'évaluation ne doit pas être subie en fin de procédure, mais préparée tout au long de la mise en œuvre du projet de territoire. Les Parcs disposent aujourd'hui de ces acquis pour développer ensemble une démarche qui réponde à leurs besoins et aux attentes exprimées par le législateur.*

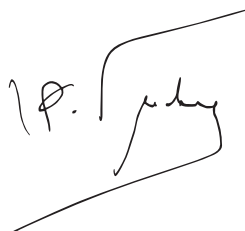
*Cette plaquette de sensibilisation constitue la première étape de cette réflexion. Elle propose des points de repère méthodologiques, présente des exemples, pour conduire un processus d'évaluation.*

*À l'heure où les politiques d'aménagement et le développement s'organisent autour des territoires de projet, il appartient aux Parcs de montrer à nouveau la voie et d'expérimenter.*

*Expérimenter des méthodes qui déclinent les concepts de l'évaluation en outils simples et concrets, qui assurent un suivi des projets portés par ces territoires et des politiques publiques qui s'y appliquent.*

*En effet, l'évaluation ne saurait être une fin en soi mais, au contraire, un outil d'aide à la décision que les acteurs locaux doivent s'approprier : l'action et la démocratie locales y gagneront en efficacité et lisibilité.*

*Souhaitons que ce document, en suscitant des échanges et des expériences, contribue à ce mouvement.*



Jean-Paul FUCHS  
Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux

## ● P.3 Objectifs et principes de l'évaluation

Qu'est-ce que l'évaluation des politiques publiques ?

L'évaluation n'est ni du contrôle, ni de la recherche

Quatre finalités au service du projet

Le pilotage du projet au service de son évaluation

Que cherche à mesurer et apprécier l'évaluation ?

## ● P.5 Démarche de l'évaluation

### au sein des Parcs naturels régionaux

Une démarche essentiellement locale

Une évaluation partenariale

Une démarche progressive et continue

Une démarche de réseau

Application de la charte et évolution du territoire :  
deux volets indissociables

## ● P.7 Pratiques de l'évaluation

### au sein des Parcs naturels régionaux

La mise en œuvre d'un dispositif de suivi

Le pilotage de la charte

Le bilan de la charte et l'évaluation finale

## ● P.16 Les perspectives

## ● P.17 Organismes ressources

# Objectifs et principes de l'évaluation

## Qu'est-ce que l'évaluation des politiques publiques ?

Deux principes témoignent des différents niveaux de préoccupation de l'évaluation :

- l'évaluation est un jugement de valeur sur une action, dans une perspective de prise de décision (Jacques PLANTE, « Outils, pratiques et institutions pour évaluer les politiques publiques », 1991) ;

- l'évaluation d'une politique publique consiste à comparer ses résultats aux moyens qu'elle met en œuvre, qu'ils soient juridiques, administratifs ou financiers, et aux objectifs initialement fixés. Elle doit aboutir à un jugement partagé sur l'efficacité de cette politique (circulaire du Premier Ministre Lionel Jospin, JO 12/2/1999).

## L'évaluation n'est ni du contrôle, ni de la recherche

L'évaluation se distingue nettement d'une démarche de contrôle ou d'audit, tant par ses objectifs que par les méthodes utilisées.

L'audit examine les politiques au regard de critères normatifs et préalablement codifiés : objectifs quantitatifs, protocoles méthodologiques ou techniques, procédures administratives et financières.

L'évaluation se veut beaucoup plus flexible puisqu'elle cherche à dégager un jugement sur l'intérêt, l'utilité et la pertinence d'une politique. Elle permet de construire un point de vue discuté puis partagé, au regard des objectifs des acteurs mobilisés, des attentes des publics concernés par cette politique.

La recherche fondamentale permet aussi de mesurer finement les effets d'une politique. Mais cette analyse se situe dans un cadre théorique, par rapport à une hypothèse de départ à confirmer ou invalider.

L'évaluation se situe toujours dans un contexte spécifique et pratique.

Ses résultats sont utilisables pour une prise de décision opérationnelle, dans le cadre de ce contexte spécifique.

## Quatre finalités au service du projet

Les finalités de l'évaluation ont été définies par le Conseil Scientifique de l'Évaluation<sup>1</sup>.

### ▼ [Une finalité démocratique :

rendre compte aux autorités ou aux citoyens de la politique mise en œuvre et des résultats obtenus. Tout projet de territoire mobilise des fonds publics, qu'ils émanent de l'État, des Collectivités ou de l'Union européenne, pour mener des actions dont le bénéficiaire final est le citoyen.

### ▼ [Une finalité opérationnelle :

chercher une meilleure répartition des moyens alloués à la mise en œuvre d'une politique. Cette nécessité d'optimiser la gestion des projets concerne tous les acteurs engagés dans la coordination ou la mise en œuvre d'une charte de territoire.

### ▼ [Une finalité décisionnelle :

préparer aux décisions pour le maintien, l'arrêt ou la réorientation d'une politique. Les politiques territoriales sont définies pour une période donnée : 10 années pour une charte de Parc naturel régional, 3 à 7 ans pour les procédures contractuelles. Durant ce délai, le contexte et les priorités sont susceptibles d'évoluer. Il faut donc pouvoir arbitrer des choix, moduler ou réorienter au besoin les actions.

### ▼ [Une finalité formative :

être un vecteur d'apprentissage, de compréhension, de mise en perspective des actions réalisées.

En capitalisant leurs connaissances et les informations concernant la conduite des actions, les responsables et techniciens du projet de territoire amélioreront leur capacité de réponse aux enjeux et aux besoins du terrain.

<sup>1</sup> Voir définition page 4

# Objectifs et principes de l'évaluation

Le Conseil Scientifique de l'Évaluation est une instance nationale créée en 1990 qui a défini les grands principes et méthodes de l'évaluation des actions publiques en France. Par décret du 18/11/1998 il a été remplacé par le Conseil National de l'Évaluation qui accueille parmi ses membres des représentants des ministères, des élus et des conseils économiques et sociaux.

## Le pilotage du projet au service de son évaluation

Répondre aux quatre objectifs de l'évaluation suppose que l'on soit capable de rassembler les données sur lesquelles s'appuiera sa réalisation, et de suivre régulièrement ces informations.

Autrement dit, il ne peut y avoir d'évaluation pertinente sans un outil de suivi et donc de pilotage du projet.

La conception, et la mise en œuvre d'une méthode de pilotage font donc partie intégrante du projet lui-même et doivent être prévues dans son montage financier et technique.

## Que cherche à mesurer et apprécier l'évaluation ?

Toute politique publique s'évalue au regard de quelques concepts clés internationalement reconnus.

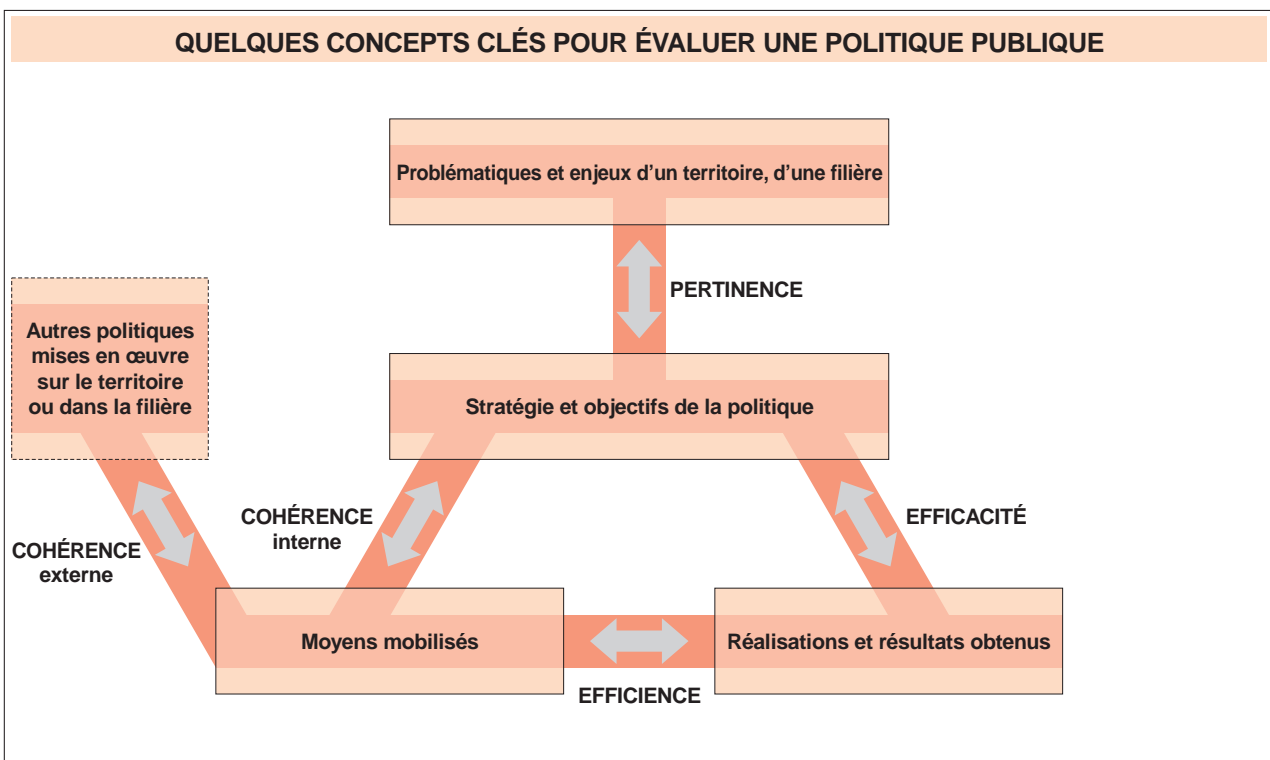
► La **pertinence** permet d'apprécier l'adaptation des objectifs de la politique par rapport aux problématiques et aux enjeux identifiés d'un territoire, d'une filière économique, etc.

► La **cohérence** apprécie les moyens mis en œuvre pour atteindre la stratégie et les objectifs définis. Elle analyse également les relations entre les différentes politiques susceptibles d'interagir sur un même territoire ou dans une même filière.

► L'**efficacité** analyse les réalisations et les résultats obtenus au regard des objectifs initialement fixés.

► Enfin l'**efficience** apprécie les coûts et moyens investis pour les réalisations et résultats obtenus.

Le graphique ci-dessous identifie les relations qu'il est possible d'évaluer.



© EDATER

# Démarche de l'évaluation au sein des Parcs naturels régionaux

## Une démarche essentiellement locale

Le projet de territoire exprimé par une charte de Parc répond aux enjeux spécifiques d'un territoire, lui-même identifié au regard de critères de classement (Art. R- 244-4 du Code rural).

Ainsi l'évaluation de l'action d'un Parc n'est pertinente qu'en référence au contenu de sa charte et aux caractéristiques de son territoire.

Par ailleurs, conformément aux textes, il appartient à l'organisme de gestion du Parc de conduire la procédure de révision de la charte. C'est donc le Comité syndical du Parc qui doit prendre l'initiative de l'évaluation, valider le dispositif conçu et mis en œuvre par l'équipe du Parc, au besoin avec un appui conseil.

## Une évaluation partenariale

Mais attention ! La charte d'un Parc permet de coordonner les diverses politiques publiques qui s'appliquent sur son territoire. L'évaluation doit montrer comment ces politiques ont été mobilisées et déclinées. Mais parce que de nombreux acteurs interviennent sur ce territoire, les résultats observés ne peuvent tous être imputés à l'action du Parc.

Pour cette raison, l'évaluation locale doit être partenariale, dans la conception du dispositif et ses modalités de diffusion. Le processus d'évaluation

doit être connecté à l'organisation fonctionnelle et partenariale du Parc : commissions de travail, conférence annuelle avec les services de l'État, création d'un comité de suivi « ad hoc », etc.

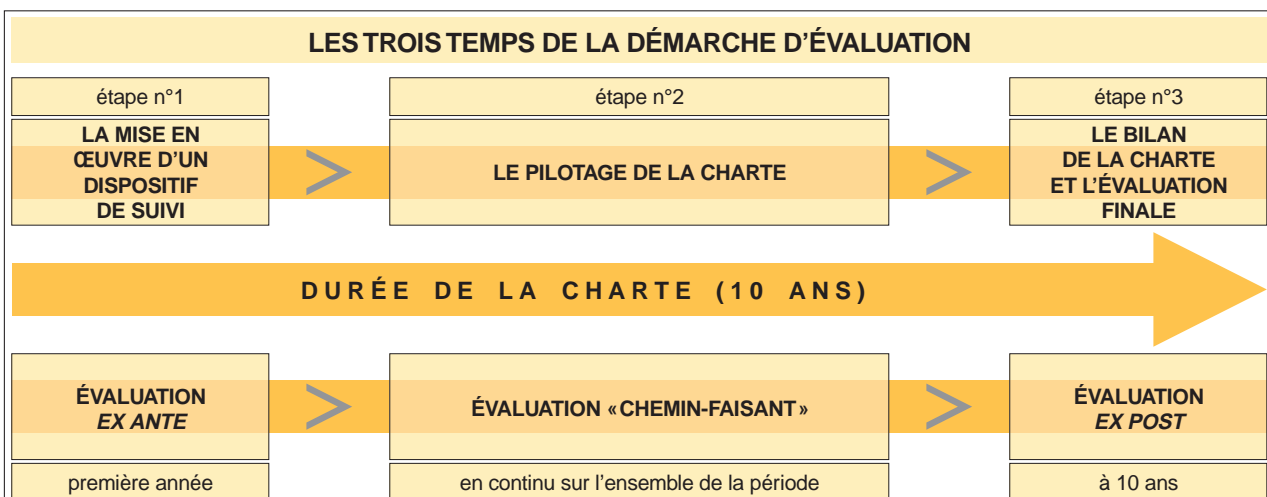
## Une démarche progressive et continue

L'évaluation ne s'improvise pas. Elle nécessite une démarche progressive et continue qui peut se résumer en 3 grandes étapes :

- étape n°1** : la mise en place du dispositif de suivi appelée aussi évaluation « ex ante » ;
- étape n°2** : le pilotage du projet de territoire appelé aussi évaluation « chemin-faisant » ;
- étape n°3** : le bilan de la charte et l'analyse de ses impacts appelé aussi évaluation « ex post ».

## Une démarche de réseau

Sur la base des principes énoncés ci-dessus, le réseau des Parcs naturels régionaux entend se doter d'un dispositif d'évaluation adapté à sa culture, ses objectifs et ses moyens. Cette réflexion méthodologique proposée par les directeurs de Parcs, associant la Direction de la Nature et des Paysages, doit aider les Parcs à développer une pratique d'évaluation de leur action, tout en dégageant un « tronc commun » permettant de mieux les situer au regard des politiques nationales d'environnement et de développement durable.



# Démarche de l'évaluation au sein des Parcs naturels régionaux

## Application de la charte et évolution du territoire : deux volets indissociables

### Application de la charte

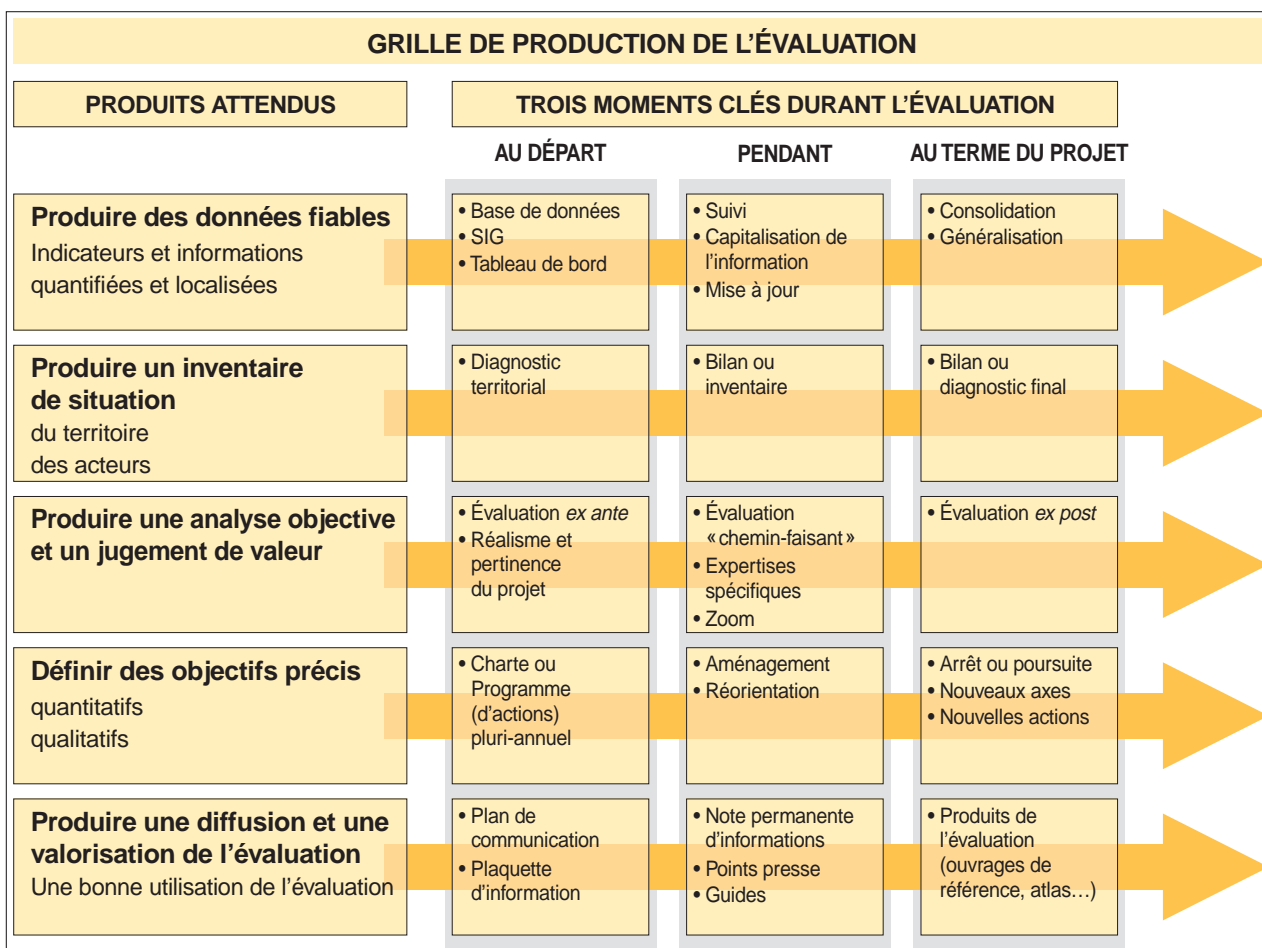
La charte, par ses « orientations », traduit les choix stratégiques adoptés par l'ensemble de ses signataires en matière de préservation du patrimoine, d'aménagement et de développement, et se décline en « mesures » concrètes selon les niveaux d'intervention de chacun.

Il s'agit d'évaluer la mise en œuvre de ce contrat, négocié et multipartenarial : les actions prévues ont-elles été réalisées ? Ont-elles eu l'effet d'entraînement souhaité ? Comment se sont-elles réparties sur le territoire ? Les partenaires ou les publics concernés ont-ils été mobilisés ? Ces actions répondent-elles aux priorités stratégiques ? Sont-elles bien identifiées ?

### Évolution du territoire

Mais la charte exprime également une vision d'avenir pour un territoire, pour ses espaces ruraux ou urbanisés, sa biodiversité, pour ses habitants, acteurs économiques ou résidents.

Il est donc important de suivre l'évolution de ce territoire dans le temps et dans l'espace : comment ont évolué la population, les entreprises, les services, la capacité d'accueil ? L'agriculture a-t-elle régressé ? S'est-elle diversifiée ? Les espèces remarquables sont-elles en progression ? Les points noirs paysagers ont-ils diminué ? Etc.





# Pratiques de l'évaluation au sein des Parcs naturels régionaux

## La mise en œuvre d'un dispositif de suivi

C'est le moment privilégié pour définir le cadre général de l'évaluation, ses objectifs, et pour construire les outils nécessaires au suivi du territoire et au pilotage de la charte.

Pour répondre à ces deux préoccupations, le dispositif de suivi comportera :

- un diagnostic territorial,
- un système d'indicateurs ciblés.

Il s'appuiera notamment sur une cartographie de référence.

### Le diagnostic territorial

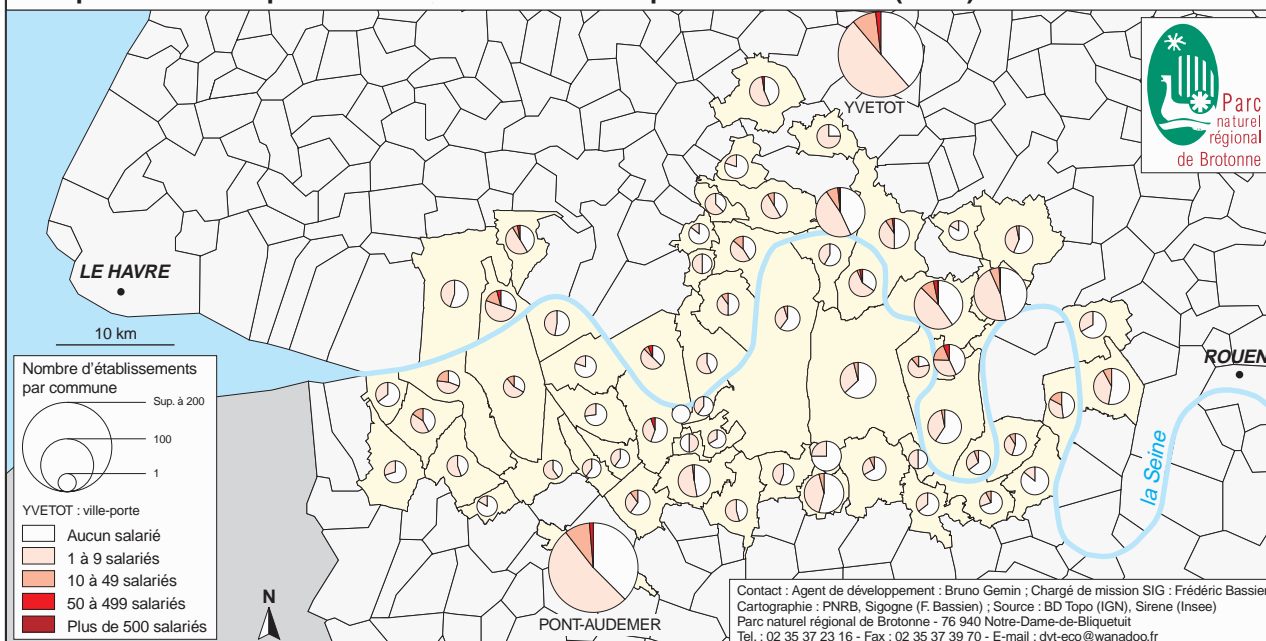
Il s'agit de dresser un état du territoire au démarrage de la charte, sous l'angle patrimonial et socio-économique,

puis de suivre sa dynamique au fil des années. Il permet de mettre en évidence la structure du territoire (caractéristiques, répartition spatiale) et son fonctionnement (aires d'attraction, réseaux, intercommunalité), de dégager les forces et faiblesses internes du territoire, les pressions ou opportunités extérieures, etc...

L'une des difficultés est de se procurer l'information nécessaire à la réalisation du diagnostic. Il faut identifier quelles sont les données mobilisables auprès des organismes statistiques (INSEE, IFEN...), des partenaires institutionnels du Parc et celles que le Parc devra lui-même collecter.

Puis une chaîne de collecte, traitement et restitution de l'information devra être prévue afin de garantir l'alimentation régulière du diagnostic.

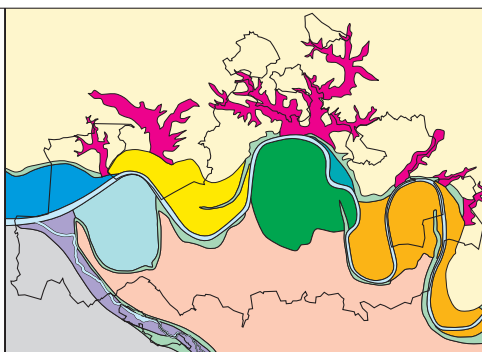
## DIAGNOSTIC TERRITORIAL - VOLET SOCIO-ÉCONOMIQUE Composition et répartition du tissu économique dans le Parc (1996)



## DIAGNOSTIC TERRITORIAL VOLET PATRIMONIAL Entités paysagères inscrites dans la charte paysagère



10 km



### Entités paysagères

- Boucle de Brotonne
- Boucle de Norville
- Boucles Jumièges, Anneville, Roumare
- Côteaux
- Estuaire de la Seine
- Marais du Trait
- Marais-Vernier
- Pays de Caux
- Roumois
- Vallée de la Risle
- Vallées cauchoises
- Lieuvin
- Hydrographie
- Limite du Parc

# Pratiques de l'évaluation au sein des Parcs naturels régionaux

## EXEMPLE DE DONNÉES DE RÉFÉRENCE UTILES POUR LA RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Volet patrimonial		Volet socio-économique		
Thèmes	Exemples de données (nombre, ratios, localisation)	Thèmes	Exemples de données (nombre, ratios, localisation)	
Occupation du sol	Surface agricole utile	Démographie	Densité de la population	
	Surface toujours en herbe		Évolution de la population	
	Surface boisée		Pourcentage de jeunes	
	Gisement	Emploi	Taux d'activité	
Milieux naturels	Typologie des milieux		CSP	
	Habitats d'intérêt européen		Migrations alternantes	
	ZNIEFF	Agriculture	Surface moyenne d'exploitation	
Faune et flore	Espèces protégées		Types de production	
	Espèces rares ou menacées		AOC	
Eau	Bassins versants	Habitat	Permis de construire	
	Qualité de l'eau		Logements locatifs	
Paysage	Unités paysagères			Résidences secondaires
	Points noirs paysagers	Entreprises	Zones d'activités	
	Sites remarquables		Typologie des établissements	
Patrimoine bâti	Types architecturaux	Tourisme	Taux de fréquentation	
	Villages de caractère		Capacité d'accueil	
Patrimoine culturel	Monuments			Typologie de l'hébergement
	Sites archéologiques			Sites attractifs
Mesures de protection	Zones ND et NC des POS	Services	Niveaux de services	
	ZPPAUP		Collèges et lycées	
	Sites classés ou inscrits	Réseaux	Flux de circulation	
	Réserves, arrêtés de biotopes		Routes touristiques	
	ZICO, ZPS		Voies navigables	
Mesures de gestion	Plan de paysage	Organisation	EPCI	
	Contrat de rivière		Territoires de projet	
	Convention de gestion		Schémas directeurs	

Nota : il s'agit d'un tableau indicatif non exhaustif présenté à titre d'exemple. Il s'appuie sur une réflexion conduite au sein du réseau NOE regroupant les Parcs régionaux du nord et de l'est de la France.

# Pratiques de l'évaluation au sein des Parcs naturels régionaux

## Le système d'indicateurs

Ce système ne doit pas créer de lourdeur dans la gestion du Parc mais être au contraire un « facilitateur ». Il doit être adapté aux objectifs et moyens de l'évaluation et non pas le contraire : on sélectionnera un nombre restreint d'indicateurs en fonction de leur pertinence et de leur accessibilité.

### ► Des indicateurs territoriaux qui permettront :

- de caractériser le territoire et ses enjeux ;
- de suivre son évolution au regard de tel ou tel objectif de la charte.

Une actualisation annuelle serait souhaitable et réaliste à mettre en œuvre.





### ► Des indicateurs d'application de la charte

Le Parc peut se doter :

- d'indicateurs de réalisation basés sur le nombre d'opérations réalisées et les financements consacrés (on parle également d'indicateurs physiques et financiers) ;

- d'indicateurs de résultat qui mesurent les effets directs et attendus des opérations réalisées ;
- d'indicateurs d'impact qui expriment les effets induits des actions sur leur environnement (société et espace).

Pour gérer un système d'indicateurs cohérent et durable, il est essentiel de prévoir les moyens financiers et humains nécessaires sur toute la durée de validité de la charte.

EXEMPLE D'INDICATEURS D'APPLICATION DE LA CHARTE			
Objectif	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat	Indicateurs d'impact
Maintien du maillage bocager	Linéaire moyen de haie maintenue ou replantée	Évolution du linéaire de haie à l'hectare	Évolution de l'état du bocage (typologie)
			
● Situation du linéaire de haie en 1994	● Linéaire maintenu entre 1994 et 1998 ● Linéaire replanté entre 1994 et 1998	● Linéaire maintenu en 1998 ● Linéaire replanté avec succès en 1998 ● Linéaire replanté à revoir en 1998	Qualité du maillage bocager en 1998 excellente bonne moyenne médiocre

nota : exemple d'indicateurs présenté à titre indicatif uniquement. À partir de la réflexion menée par les Parcs naturels régionaux des Marais du Cotentin et du Bessin, de Normandie-Maine et du Perche.

# Pratiques de l'évaluation au sein des Parcs naturels régionaux

## Le pilotage de la charte

La période de gestion au quotidien des projets et actions est celle pendant laquelle on peut collecter et organiser les informations utiles pour l'évaluation.

Les chartes se déclinent depuis les grands objectifs stratégiques jusqu'aux multiples actions de terrain. Piloter la charte uniquement au niveau global des objectifs stratégiques risque de ne dégager que des généralités. À l'opposé, un suivi fin de toutes les actions suppose un dispositif très lourd et rend difficile leur mise en perspective au regard de la charte.

### ▼ [Le bon niveau de suivi est celui des projets

Les projets, généralement pluriannuels, regroupent des actions diverses et matérialisent les objectifs opérationnels du Parc. Un projet peut répondre à plusieurs objectifs stratégiques : qualité du patrimoine, participation des acteurs, soutien au développement.

Les Parcs conduisent en moyenne une trentaine de projets, notamment : mise en place de chartes paysagères, création d'itinéraires de randonnée, formation des enseignants, animation ORAC, aménagements des sites touristiques, organisation de la filière « chaume », etc.

Par son caractère transversal, un projet exprime la cohésion et l'intégration des actions au sein de la charte.

### ▼ [Bâtir un dispositif de suivi autour de trois outils

► Il est important que les Parcs se dotent d'un outil de **suivi comptable** permettant de suivre les dépenses et les recettes alloués au projet, voire à terme, d'une comptabilité analytique intégrant les frais de fonctionnement.

Ces informations viennent renseigner une partie du deuxième outil.

► La **fiche projet** constitue le cœur du dispositif de suivi.

On y trouve les objectifs stratégiques et opérationnels (vocation, orientation, mesure) poursuivis par le projet, la description de son contenu, les délais

de réalisation, les acteurs sollicités, les financements prévus et mobilisés, les secteurs géographiques concernés, les résultats attendus, etc.

► Une consolidation des projets est ensuite effectuée au sein d'un **tableau de bord de suivi** des projets dans lequel on retrouvera les informations clés et dont on déduira des indicateurs d'avancement et de réalisation.

### ▼ [Production en continu du dispositif de suivi

Si les fiches projets et les tableaux de bord sont correctement et régulièrement renseignés, il devient possible d'utiliser le dispositif de suivi au fur et à mesure des besoins :

- pour les bilans d'activités annuels ;
- pour les bilans de fin de projet ;
- pour des bilans à mi-parcours ;
- pour des bilans thématiques en réponse à une demande particulière d'un élu ou d'un financeur ;
- pour le montage de dossier en vue de l'obtention de financement, etc.

# Pratiques de l'évaluation au sein des Parcs naturels régionaux

## OUTIL DE SUIVI COMPTABLE (exemple du Parc naturel régional du Livradois-Forez)

### SITUATION BUDGÉTAIRE

PARC : Livradois-Forez

Exercice 1999

63880 Saint-Gervais-sous-Meymont

Page 01

#### Fonctionnement

#### Dépenses

Ssprog. 1.2.1-13 : opération d'envergure Parc avec les scolaires Période consultée du 01/01/1990 au 15/06/1999 Date : 15/06/1999

Chap.	Article	Libellé	Total budget	Mandaté	Engag./March.	Total réalisé	Crédit dispo.	% réal.
	6228	Divers		1 698,40	1 698,40	1 698,40	- 1 698,40	
	6247	Transports collectifs	30 000,00				30 000,00	
	6248	Divers	50 000,00				50 000,00	
<b>62</b>		<b>Autres services</b>	<b>80 000,00</b>	<b>1 698,40</b>	<b>1 698,40</b>	<b>1 698,40</b>	<b>78 301,60</b>	<b>2,12</b>
	6458	Cotisations autres		92,78	92,78	92,78	- 92,78	
<b>64</b>		<b>Charges de personnel</b>		<b>92,78</b>	<b>92,78</b>	<b>92,78</b>	<b>- 92,78</b>	
	65733	Autres établissements			154 606,68	154 606,68	-154 606,68	
	6574	Subvention de fonctionnement	70 000,00				70 000,00	
<b>65</b>		<b>Autres charges de gestion</b>	<b>70 000,00</b>		<b>154 606,68</b>	<b>154 606,68</b>	<b>- 84 606,68</b>	<b>220,87</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>			<b>150 000,00</b>	<b>1 791,18</b>	<b>156 397,86</b>	<b>156 397,86</b>	<b>- 6 397,86</b>	<b>104,27</b>
<b>Total dépenses</b>			<b>150 000,00</b>	<b>1 791,18</b>	<b>156 397,86</b>	<b>156 397,86</b>	<b>- 6 397,86</b>	<b>104,27</b>

nota : exemple de suivi comptable présenté à titre indicatif uniquement

La charte actuelle du Parc naturel régional du Livradois-Forez comprend trois objectifs. Pour chacun d'eux, une codification a été mise en place pour effectuer un suivi comptable des projets. Cette codification est appelée nomenclature interne. L'exemple qui suit en présente l'organisation.

#### Objectif 1 :

- connaître et désirer le Livradois-Forez.

#### Sous-objectif 1.2 :

- faire connaître les patrimoines et leurs enjeux.

#### Programme 1.2.1 :

- éducation à l'environnement et aux patrimoines.

#### Sous-programme 1.2.1-13 :

- opération d'envergure Parc avec les scolaires.

La nomenclature comporte quatre niveaux. **La saisie du budget se fait au niveau le plus fin (le sous-programme)**. L'outil permet de suivre les crédits votés, engagés, mandatés pour toute action, quelque soit la nature de la dépense ou des recettes. La même présentation est utilisée pour les budgets, les bilans, les demandes de subvention, les délibérations afin de permettre une cohérence dans l'élaboration des documents et ainsi faciliter le suivi lors de l'exécution budgétaire.

# Pratiques de l'évaluation au sein des Parcs naturels régionaux

## FICHE PROJET

ANNÉE

1999

PARC

Livradois-Forez

**Intitulé du projet** Éducation à l'environnement et aux patrimoines : «Les paysages culturels du Livradois-Forez»

### Référence charte du Parc naturel régional

**Vocation** Connaître et désirer le Livradois-Forez

**Orientation** Faire connaître les patrimoines et leurs enjeux

**Mesure** Éducation à l'environnement et à la découverte des patrimoines : opération d'envergure Parc avec les scolaires

**Objectifs**

- Mobiliser et échanger sur un thème fort se prêtant à de multiples possibilités de sensibilisation des enfants et des adultes à l'avenir d'un territoire rural, à l'ouverture de l'école sur l'environnement extérieur et à une motivation des élèves pour un projet ayant une finalité hors de l'école.
- Sensibiliser les enfants et leurs familles à l'importance d'une culture vivante.

**Contenu**

- sensibilisation des enfants aux modes et pratiques culturelles du Livradois-Forez au travers de recherches sur la langue, la musique, la littérature ou tout autre forme d'expression artistique ;
- familiarisation des enfants avec les techniques de l'enquête, du reportage et du repérage de thèmes par investigation du milieu familial, villageois ou de quartiers (métiers, fêtes, personnages...);
- travail de l'approche sensible du patrimoine culturel, des cinq sens et de la culture orale : paroles et musiques, développement de l'écoute, interprétation, transcription ;
- travail sur le langage, l'origine des mots, des noms... ;
- apport de connaissances sur l'histoire des cultures en France et dans le monde : productions littéraires, musicales, artistiques (troubadours...) et place du Livradois-Forez dans la mosaïque culturelle du pays (domaine de la langue d'Oc) ;

**Responsable du projet** Serge CHALEIL

**Secteur géographique** Ensemble du Parc

**Coût prévisionnel** 150 000 F

**Plan de financement**  
Ministère de l'Environnement : 88 000 F  
Convention du Conseil Régional d'Auvergne : 62 000 F

**Maîtrise d'ouvrage** Parc naturel régional du Livradois-Forez

**Partenaire(s) associé(s)** Éducation nationale, EMALA (CRDP)

**Délais de réalisation du projet** Toute l'année, travail avec des partenaires, visites, animations, réalisation d'une production pour la fin de l'année scolaire.

**Résultats attendus** Appropriation et meilleure connaissance de leur patrimoine

**Remarques particulières** Les contributions des élèves pourraient être présentées à partir des gares du territoire, le train étant synonyme de voyage et d'échanges. Les enfants pourraient se rendre de l'une à l'autre, chaque gare représentant une thématique particulière.

nota : exemple de fiche présenté à titre indicatif uniquement



# Pratiques de l'évaluation au sein des Parcs naturels régionaux

## Le bilan de la charte et l'évaluation finale

### ▼ [Faire le bilan des projets

► Le **bilan final** de la charte, s'appuie sur l'analyse des informations saisies au sein des fiches projets puis capitalisées dans le tableau de bord et donc des bilans annuels qui en sont issus.

Ce bilan est un exercice essentiellement descriptif. Il permet de disposer d'un état des réalisations et d'identifier des évolutions du territoire, de repérer des situations atypiques par rapport aux orientations prévues.

► Il est utile de prévoir des **bilans intermédiaires spécifiques**. Ils ne concernent pas l'ensemble de la charte, mais un moment privilégié pour faire le point sur des projets qui :

- répondent aux difficultés particulières ou missions prioritaires identifiées lors du classement ou renouvellement de classement du Parc ; ce qui correspond au bilan à 5 ans souhaité par le Conseil national de la protection de la nature ;
- s'inscrivent dans des procédures à moyen terme, dont les financeurs attendent un retour d'information concret.

► Il est recommandé de **cartographier ces bilans**, afin de situer les interventions par rapport aux secteurs à enjeux particuliers identifiés par le diagnostic et aux orientations prospectives du Plan du Parc.

### ▼ [Analyser les impacts

Si la synthèse des fiches projets permet de mesurer les résultats directs des actions engagées, l'analyse des impacts nécessite des outils plus qualitatifs comme :

- des entretiens auprès des partenaires institutionnels ;
- des enquêtes auprès des porteurs de projet et opérateurs locaux ;
- des sondages de satisfaction auprès des populations ;
- des études de cas.

### ▼ [Doser évaluation globale et évaluations spécifiques

Il n'est ni réaliste, ni utile, d'envisager l'ensemble de ces analyses sur tous les projets qui ont décliné la

charte pendant 10 ans. Il est préférable de compléter le bilan global par des évaluations spécifiques en nombre limité.

Déterminées en fonction des enjeux majeurs de chaque territoire et venant illustrer les missions prioritaires des Parcs naturels régionaux, ces analyses approfondies seront riches d'enseignements.

### ▼ [Produire une valorisation de l'évaluation

La diffusion de l'évaluation est une étape clé, indispensable. Elle doit permettre une appropriation des résultats auprès de l'ensemble des acteurs concernés :

- les élus impliqués dans la gestion et le développement des communes appartenant au territoire du Parc ;
- les financeurs qui appuient le Parc dans la conduite de ses projets ;
- les partenaires de la vie socio-économique locale qui ont contribué ou bénéficié de certaines actions ;
- la population, qui vit dans le Parc.

Les Parcs ont toujours cherché à associer la population à leurs projets. Ils doivent également l'associer à la démarche d'évaluation en s'appuyant par exemple davantage sur des représentants comme les associations locales (parents d'élève, environnement, chefs d'entreprise...).

La diffusion et la communication doivent être, comme l'évaluation elle-même, continues. On privilégiera des plaquettes d'information afin d'indiquer le lancement de la démarche, d'expliquer son contenu, sa conduite et présenter les résultats.

Régulièrement, un point d'avancement peut être communiqué (dans le journal du Parc, un encart dans la presse, un numéro « spécial évaluation »...).

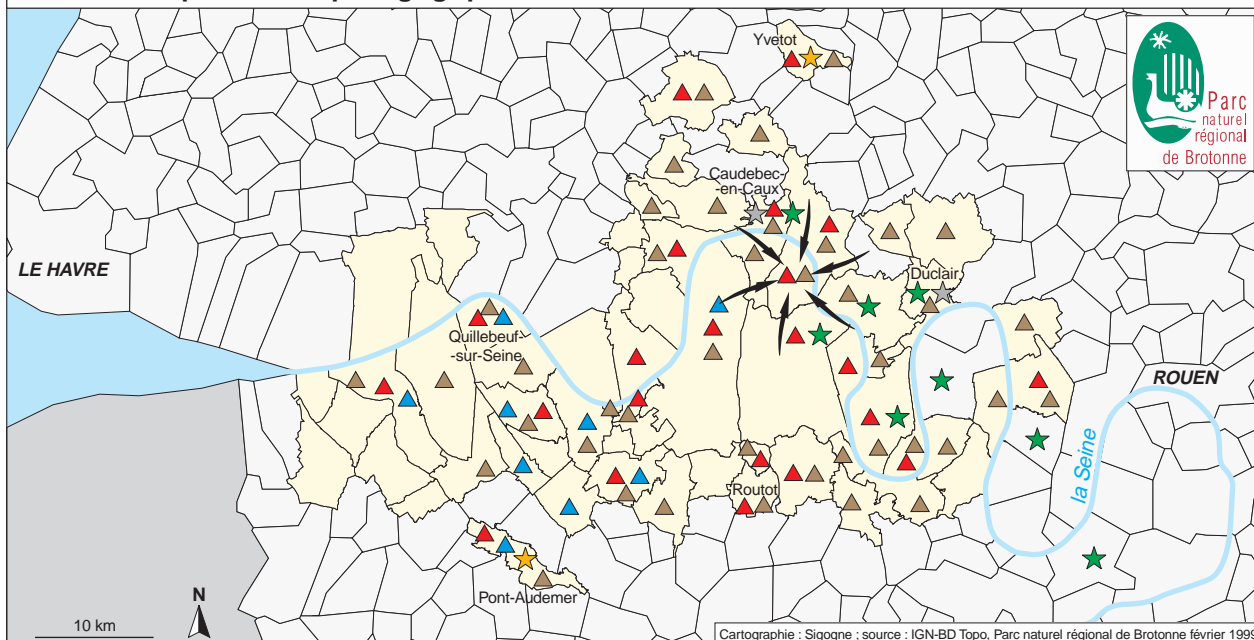
Au terme de la démarche, l'ensemble du travail d'évaluation doit être valorisé à travers non seulement la publication des rapports d'étude mais, pourquoi pas, d'ouvrages de référence présentant l'évolution du territoire sous forme d'atlas par exemple.



# Pratiques de l'évaluation au sein des Parcs naturels régionaux

## BILAN DES ACTIONS ET ÉVALUATION (exemple du Parc naturel régional de Brotonne)

### BILAN DES ACTIONS 1992-1997 Offre et fréquentation pédagogique du territoire



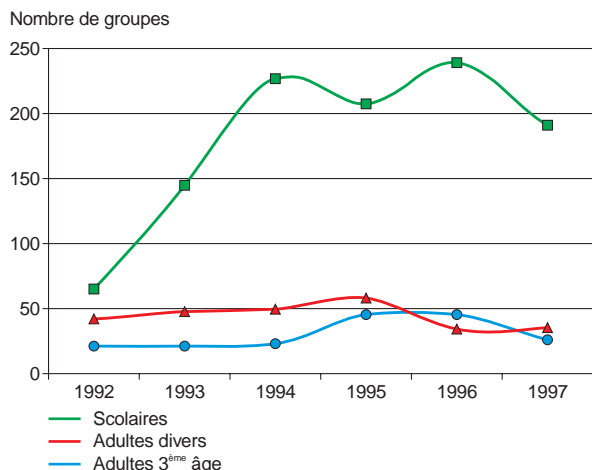
#### ACTIONS MENÉES

- Maison du Parc** : lieu d'expositions (Mémoires de Seine, journées de l'environnement, déchets, forêts, eau...) avec accueil des scolaires
- Écoles ayant participé à l'opération « Mémoires de Seine »
- Enfants ayant bénéficié de l'animation lecture ou théâtre
- Répartition des lieux et organismes qui proposent une animation intégrée dans le guide pédagogique annuel réalisé par le Parc et diffusé par le rectorat dans toutes les écoles de Haute-Normandie
- Interventions dans les collèges (classes patrimoine, parcours diversifiés...)
- Interventions dans les lycées agricoles (paysage, développement local, patrimoine...)
- Animations pour les scolaires dans le cadre de sciences en fêtes (pomme, archéologie...)

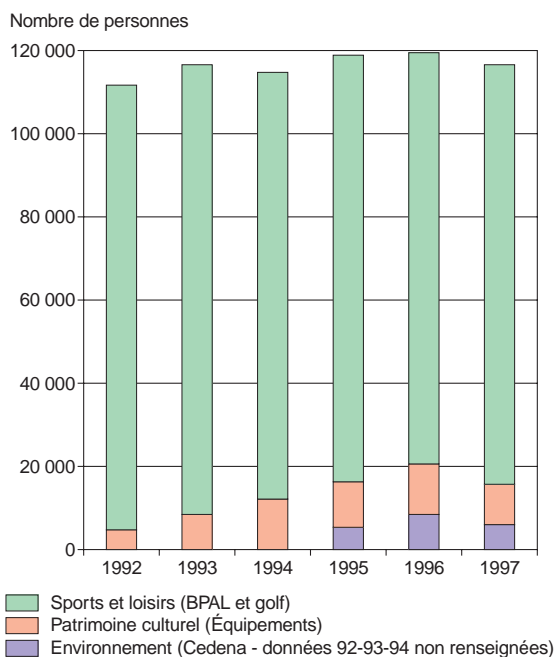
#### RÔLE DU PARC

- Conseil, accompagnement, assistance de projets
- Réalisation matérielle et maîtrise d'ouvrage
- Conventonnement pour exécution d'une mission
- Recherche, étude en maîtrise d'ouvrage
- Subvention d'opération exécutée par un tiers

#### Pédagogie du patrimoine culturel au travers des groupes gérés par l'association tourisme

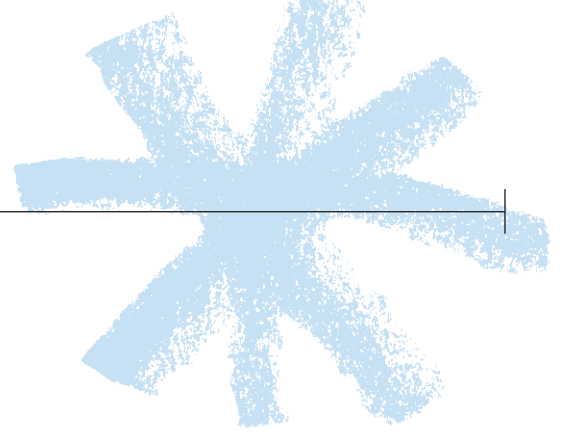


#### Fréquentation pédagogique par thèmes (scolaires, centres de loisirs et adultes cumulés)



nota : exemple de bilan des actions présenté à titre indicatif uniquement

# Les perspectives



Depuis quelques années les Parcs naturels régionaux ont développé des pratiques qui les préparent à une démarche d'évaluation de leurs politiques. L'approche territoriale des actions, le pilotage des programmes européens, les prédisposent à cette démarche.

Enfin, l'expérience récente de la révision de 26 chartes a déclenché une prise de conscience générale : l'évaluation se prépare tout au long de la charte, elle doit être placée au cœur de la stratégie d'intervention pour devenir un véritable outil de management.

Les Parcs disposent aujourd'hui de ces acquis pour expérimenter des méthodes et développer des outils qui rationalisent et organisent l'évaluation.

Les réflexions et échanges d'idées s'organisent peu à peu au sein du groupe de travail « Évaluation » de la Fédération. Mais il est essentiel que les Parcs puissent disposer de moyens leur permettant d'aller plus loin, dans une démarche concertée.

## ▼ [Consolider les méthodes et les outils

- ▶ définition d'un tronc commun d'indicateurs territoriaux ;
- ▶ identification d'indicateurs d'impact de leurs politiques ;
- ▶ conception des fiches projets et système de tableau de bord ;
- ▶ outils nouveaux pour une comptabilité analytique.

## ▼ [Développer la culture et les moyens de l'évaluation

La réalisation de ces objectifs suppose que les Parcs se dotent de moyens d'organisation internes appropriés (mise en place d'instances de suivi, formation du personnel, poste technique intégrant des fonction d'évaluation...).

La Fédération des Parcs et l'ATEN poursuivront leur appui technique et méthodologique auprès du réseau des Parcs afin de construire un projet national d'évaluation avec le soutien de l'État.

- ▶ **Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN)** : 2, Place Pierre Viala, 34 060 Montpellier CEDEX 2 ☎04.67.04.30.30
- ▶ **CEMAGREF** : Parc de Tourvoie, BP 44, 92 163 Antony CEDEX ☎01.40.96.61.21
- ▶ **Commission européenne – cellule évaluation** : 200, rue de la Loi, 1049 Bruxelles / Belgique ☎00.322.295.06.97
- ▶ **Conseil Économique et Social Régional** :
  - **Alsace** : 35, avenue de la Paix, BP 1006, 67 000 Strasbourg ☎03.88.15.68.67
  - **Aquitaine** : 14, rue Françoise de Sourdis, 33 077 Bordeaux CEDEX ☎05.56.90.53.90
  - **Auvergne** : 29, avenue de la Libération, 63 000 Clermont-Ferrand CEDEX ☎04 73 29 45 29
  - **Basse-Normandie** : Abbaye aux Dames, Place Reine Mathilde, BP 529, 14 036 Caen CEDEX ☎02.31.06.98.98
  - **Bourgogne** : 17, boulevard de la Trémouille, BP 1602, 21 035 Dijon CEDEX ☎03.80.44.33.00
  - **Bretagne** : 7, rue du Général Ghillaudot, 35 069 Rennes CEDEX ☎02.99.87.17.60
  - **Centre** : 9, rue Saint Pierre Lentin, 45 000 Orléans ☎02.38.70.30.30
  - **Champagne-Ardennes** : 5, rue de Jéricho, 51 037 Châlon-en-Champagne ☎03.26.70.31.31
  - **Corse** : 22, Cours Grandval, BP 215, 20 187 Ajaccio CEDEX ☎04.94.51.64.79
  - **Franche-Comté** : 4, Square Castan, 25 031 Besançon CEDEX ☎03.81.61.61.61
  - **Haute-Normandie** : 25, boulevard Gambetta, BP 1129, 76 000 Rouen ☎02.35.52.56.00
  - **Île-de-France** : 9, Place d'Iena, 75 775 Paris CEDEX 16 ☎01.44.43.60.00
  - **Languedoc-Roussillon** : 201, avenue de la Pompignane, 34 064 Montpellier CEDEX ☎04.67.22.80.00
  - **Limousin** : 27, boulevard de la Corderie, 87 031 Limoges CEDEX ☎05.55.45.19.00
  - **Lorraine** : Place de Hocquard, BP 81004, 57 036 Metz CEDEX 1 ☎03.87.33.60.00
  - **Midi-Pyrénées** : 18, allée Frédéric Mistral, 31 077 Toulouse CEDEX 4 ☎05.62.26.94.94
  - **Nord-Pas-de-Calais** : Hôtel de région - Centre Rihou, 59 555 Lille ☎03.28.82.82.82
  - **Pays de la Loire** : 1, rue de la Loire, 44 266 Nantes CEDEX 2 ☎02.40.41.41.41
  - **Picardie** : 11, Mail Albert 1er, 80 026 Amiens ☎03.22.97.37.37
  - **Poitou-Charente** : 15, rue de l'Ancienne Comédie, BP 575, 86 021 Poitiers CEDEX ☎05.49.55.77.00
  - **Provence-Alpes-Côte d'Azur** : 27, Place Jules Guesde, 13 481 Marseille CEDEX 2 ☎04.91.57.50.57
  - **Rhône-Alpes** : 78, Route de Paris, 69 751 Charbonnières-les-Bains ☎04.72.59.40.00
- ▶ **DATAR** : 1, avenue Charles Floquet, 75 343 Paris CEDEX 07 ☎01.40.65.12.34
- ▶ **EDATER** : Jardin des rosiers, 3 Avenue de Castelnau, 34 090 Montpellier ☎04.67.02.29.02
- ▶ **ENGREF** : 19, avenue du Maine, 75 733 Paris CEDEX 15 ☎01.45.49.88.00
- ▶ **Espace Naturel Régional** : 17, rue Jean Roisin – BP 73, 59 028 Lille CEDEX ☎03.20.12.89.12
- ▶ **Fédération des Parcs naturels régionaux de France** : 4, rue de Stockholm, 75 008 Paris ☎01.44.90.86.20
- ▶ **IFEN** : 61, boulevard Alexandre Martin, 45 058 Orléans CEDEX 1 ☎02.38.79.78.78
- ▶ **Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Direction Nature et Paysages, cellule prospective et évaluation** : 20, avenue de Ségur, 75 032 Paris 07sp ☎01.42.19.20.21
- ▶ **Observatoires régionaux de l'INSEE** : s'adresser auprès des 22 directions régionales de l'INSEE
- ▶ **Société Française de l'Évaluation** : Centre d'études de l'emploi « le Descartes I », 29, Promenade Michel Simon, 93 166 Noisy-le-Grand CEDEX ☎01.45.92.68.23

Conception

Jacques Claudin (ATEN)  
Catherine Jenkins (Fédération des Parcs)  
Bruno Roudier (EDATER)



Rédaction

Catherine Jenkins  
Bruno Roudier



Données fournies par les Parcs naturels régionaux  
de Brotonne, du Livradois-Forez,  
des Marais du Cotentin et du Bessin,  
de Normandie-Maine, du Perche et de Scarpe-Escaut



Conception graphique  
ANGEL ART

n°ISSN en cours

n°2 septembre 1999

**Fédération des Parcs naturels régionaux de France**

4, rue de Stockholm 75008 Paris

**ATEN**

2, place Viala 34060 Montpellier Cedex

**L'ATELIER**  
technique des espaces naturels

